

Hampigny //



Wetland City
Network

Site Ramsar associé :
**Étangs de la
Champagne humide**
Date d'accréditation :
24 janvier 2025
Coordonnées :
48° 28'N 04° 36'E

Présentation de la ville Ramsar

La commune d'Hampigny est située en bordure du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Elle s'engage depuis plusieurs années pour la préservation de la biodiversité et des zones humides.

Pour préserver et valoriser les prairies du Ham, elle a signé une convention tripartite avec deux gestionnaires d'espaces naturels. Ce site emblématique de 58 hectares de prairies humides appartient à la commune. Il est géré par fauche ou pâturage depuis le 16^e siècle, et abrite plusieurs espèces patrimoniales (Cuivré des marais, Râle des genêts, Gratiole officinale...).

Les élus hampignois ont créé un « comité local zones humides », afin de suivre les actualités sur les zones humides et les actions entreprises. Ils ont également obtenu la labellisation des prairies du Ham en Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de l'Aube.

Chaque année, de nombreuses actions de sensibilisation aux zones humides ont lieu sur la commune : balades autour des prairies, animations scolaires, participation à la Journée mondiale des zones humides. Ces actions pourront désormais s'appuyer sur un sentier pédagogique rénové pour valoriser le patrimoine culturel et naturel de la commune.



Quelques infos sur la ville

Maire : Hervé CHAMBON
Région : Grand Est
Département : Aube (10)
Population : 220 (2022)
Surface de la commune : 949 ha
Surface en zone humide : 494 ha
Surface en site Ramsar : 567 ha



Types de zones humides présentes

- Prairies humides
- Mares et marais d'eau douce
- Étangs
- Rivières et cours d'eau



Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

En l'absence de document d'urbanisme réglementaire et de Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), l'aménagement de la commune n'est soumis qu'au Règlement national d'urbanisme.

Pour préserver son patrimoine, notamment naturel, la ville d'Hampigny a passé une convention de gestion du site des Prairies du Ham (58 ha) avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNR FO) et le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CEN CA) pour la période 2023-2033.

Les prairies du Ham font partie des premiers Espaces naturels sensibles (ENS) labellisés par le Département de l'Aube en 2024.



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

La commune d'Hampigny est propriétaire de 78 hectares de prairies humides. La gestion en fauche/pâturage de ces prairies, qui est attestée sur la commune depuis au moins le 16^e siècle, permet de préserver leurs propriétés agro-écologiques.

Six hectares des prairies communales sont réservés aux "parts de Ham" (40 ares par foyer), une tradition établie depuis plusieurs siècles qui a survécu à la Révolution française.

Six exploitations agricoles pratiquent une fauche tardive sur le reste des surfaces notamment pour favoriser le rôle des genêts (*Crex crex*).



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

La commune est engagée pour la préservation des zones humides dans le cadre de la charte du site Natura 2000 Prairies de la Voire et de l'Héronne.

L'un des engagements consiste à conserver des surfaces en herbe et des boisements ainsi que de ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou phytocides.

Dans le cadre de l'aménagement forestier contracté avec l'Office national des forêts, la commune s'engage à préserver plusieurs îlots de vieillissement en futaies de chêne irrégulières minoritaires parmi les peupleraies de la commune.



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La commune d'Hampigny a créé un comité local en 2022 pour accompagner la convention de gestion des Prairies du Ham. Il est composé des représentants de structures publiques (collectivités et Etat) et privées (associations, usagers et exploitants) ainsi que de personnalités scientifiques qualifiées concernées par les prairies humides de la commune.

Ce comité va également accompagner l'Espace naturel sensible et l'accréditation "Ville des zones humides".

Un couple d'habitants s'est porté volontaire pour devenir conservateurs bénévoles du site, encadrés par le CEN CA.



INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

La commune invite régulièrement les habitants à venir discuter des projets de la commune, notamment concernant les zones humides.

Elle a ainsi aménagé un sentier découverte de la faune et de la flore des zones humides et travaille à la création d'une piste équestre et cyclable qui traversera la commune.

Différentes structures locales organisent des animations dans la commune, notamment pendant la Journée mondiale des zones humides, pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux thématiques comme : les prairies humides, le rôle des genêts, les zones humides et la biodiversité en général.



RECONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides de la commune produisent principalement du fourrage et des poissons. Lieu de promenade privilégié et aménagé, elles assurent également un rôle de régulation des crues.

Pour maintenir ces services, la commune adhère au Syndicat de la Voire qui assure le suivi de la qualité de l'eau des rivières Voire et Laines et apporte un appui aux projets de restauration des berges.

Et également au Syndicat départemental des eaux de l'Aube pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement individuel. C'est dans ce cadre qu'a été effectuée la mise aux normes de l'assainissement individuel sur la commune en 2015.



Le label Ville des zones humides accréditées par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.